

LA PRÉCARISATION CROISSANTE DES POPULATIONS RURALES

En intégrant la définition de la ruralité dans son analyse (88% du territoire et 33% de la population), la 3^e édition du « Baromètre des mobilités du quotidien » de Wimoov donne à voir de profondes inégalités territoriales, avec deux fois plus de ruraux en situation de précarité mobilité qu'en ville. Un constat partagé qui doit être un levier de sensibilisation sur l'urgence d'agir.



Wimoov forme et accompagne les publics en situation de fragilité et propose des solutions de mobilité. Véritable interface entre les nombreux acteurs de la mobilité des territoires, l'association co-construit de nouveaux dispositifs ou complète l'existant.

➔ <https://wimoov.org>

Une précarité mobilité* accrue dans les territoires ruraux

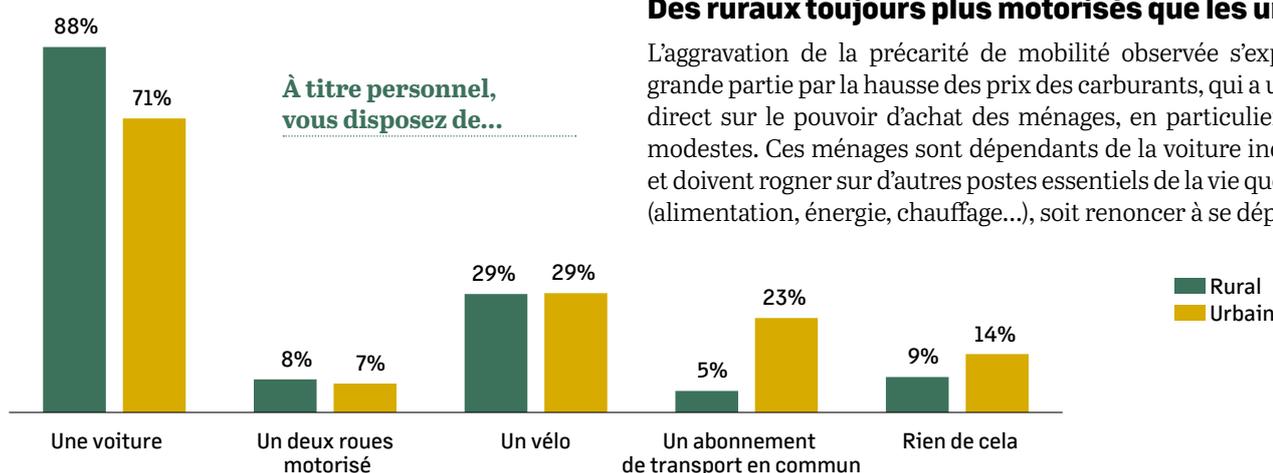
Près de 6 millions de ruraux sont dans une situation de précarité mobilité. Si toutes les populations sont touchées, l'analyse montre qu'elle augmente à mesure que la densité diminue, surtout du fait de la dépendance à la voiture (15% de précaires mobilité en ville, contre 27% à la campagne).

15% DE PRÉCAIRES MOBILITÉ
EN VILLE, CONTRE 27%
À LA CAMPAGNE

Typologie d'exposition aux risques mobilité

		Précarité carburant	Vulnérabilité de mobilité	Dépendance à la voiture
Moyenne nationale	Part de personnes concernées	10%	9,5%	11,5%
	Part de la population à risque	19,5%		
Communes rurales	Part de personnes concernées	12,5%	13%	20,5%
	Part de la population à risque	27,5%		
Communes urbaines	Part de personnes concernées	8,5%	8%	7%
	Part de la population à risque	15,5%		

* La précarité mobilité est définie à partir de la combinaison de 6 facteurs



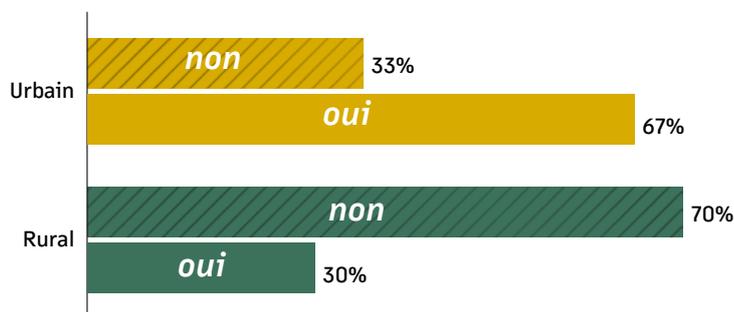
Des ruraux toujours plus motorisés que les urbains

L'aggravation de la précarité de mobilité observée s'explique en grande partie par la hausse des prix des carburants, qui a un impact direct sur le pouvoir d'achat des ménages, en particulier les plus modestes. Ces ménages sont dépendants de la voiture individuelle et doivent rogner sur d'autres postes essentiels de la vie quotidienne (alimentation, énergie, chauffage...), soit renoncer à se déplacer.

70 % des ruraux n'ont pas le choix entre différents modes de transport

L'absence d'alternative impacte prioritairement les plus jeunes, d'autant que l'on observe une diminution de la possession du permis (67% des 18-24 ans vivant en territoire rural ont le permis, contre 91% chez les + de 60 ans). 62% des 18-24 ans disent avoir dû renoncer à un ou plusieurs déplacements, et 20% ont dû renoncer à un emploi ou à y postuler.

Pour vos déplacements du quotidien avez-vous la possibilité de choisir entre différents modes de transport ?

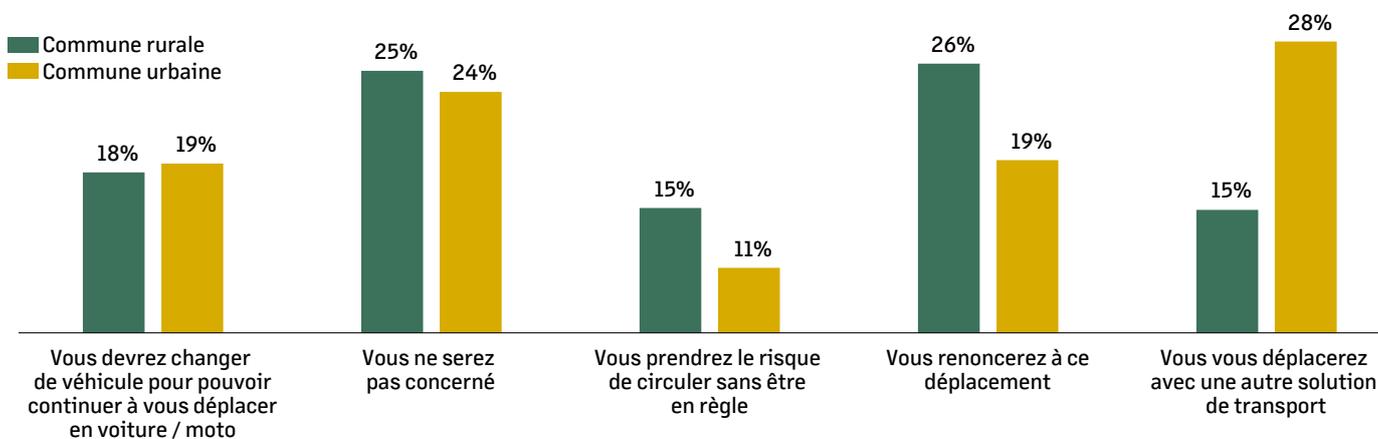


Les ZFE pénalisent les ménages les plus modestes

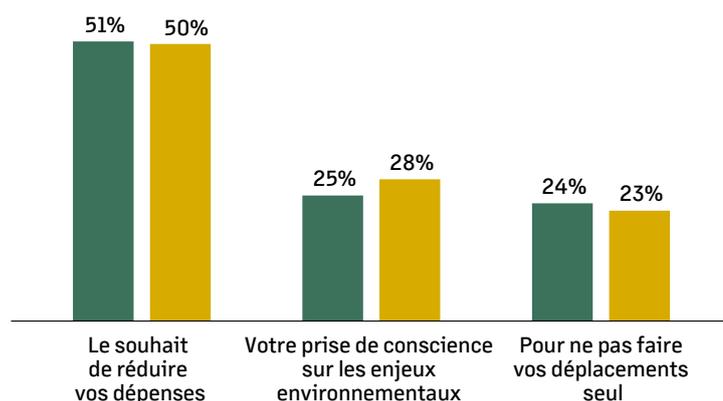
Des inégalités qui se creusent également en raison aussi des réglementations visant à diminuer la pollution de l'air, comme l'instauration des Zones à faibles émissions mobilité (ZFE), dont les inégalités sociales sont patentes : les véhicules les plus anciens et plus fortement émetteurs de particules fines sont surtout possédés par les catégories sociopro-

fessionnelles défavorisées. Même si des aides financières existent pour accompagner la transition vers une voiture plus propre – à l'image du leasing social, 67% des Français ne connaissent pas ces aides. D'ailleurs, en 2023, 60% des ruraux ne connaissent toujours « pas du tout » la réglementation de circulation au sein d'une ZFE.

Dans un avenir proche, si vos déplacements du quotidien en voiture ou deux-roues motorisés doivent traverser une ZFE...



Quels sont les deux éléments principaux qui vous ont incité à faire du covoiturage ?



Vers de nouveaux usages pour faire baisser le budget auto ?

Pour faire face à l'accroissement de cette précarité de mobilité, les Français se tournent parfois vers des solutions alternatives à la voiture individuelle. Pour 50% des répondants, le covoiturage au quotidien est une solution qui permet de réduire ses dépenses. ●

■ Commune rurale
■ Commune urbaine

LE COVOITURAGE AU QUOTIDIEN
EST UNE SOLUTION QUI PERMET
DE RÉDUIRE SES DÉPENSES

– Il a dit



Luc Maudet

maire des Vallées de la Vanne (89)
- 1 000 hab. / 3 400 ha., référent mobilité de l'AMRF

« Quand on recoupe les travaux de Wimoov avec ceux du Secours catholique ou de Familles rurales, il est frappant de voir que tout se croise. **Le constat est clair et sans appel, on sait tout ce qui fragilise et tout ce qui manque dans nos territoires ruraux**, notamment en termes d'infrastructures.

Les récents rétropédalages du Gouvernement ne nous aident pas, par exemple sur le soutien aux voies douces, et **les propositions de lois dédiées à la mobilité n'avancent pas, alors que tout le monde s'accorde sur la nécessité d'avoir des aides spécifiques** pour le permis de conduire et que la mise en œuvre d'un leasing mobilité permettrait aux plus démunis d'accéder à la propriété de véhicules propres.

Localement on doit regretter que seule la moitié des intercommunalités ait pris la compétence. **L'absence de stratégie concertée, via un schéma directeur des mobilités à l'échelle des bassins de vie par exemple, est un frein à l'action**, notamment pour ce qui concerne les mobilités douces. La mobilité est pourtant essentielle pour l'attractivité de nos campagnes, notamment pour les jeunes dont on voit qu'ils sont de plus en plus dans des situations de précarité faute d'avoir anticipé les coûts.

Aujourd'hui, les solutions de mobilité passent essentiellement par la solidarité : le lien social dans nos villages est important pour mettre en œuvre des solutions. Mais les fonds sont ridicules, et **le maire doit faire preuve d'inventivité : ce n'est qu'avec leur couteau suisse made in AMRF que les maires ruraux peuvent agir !**

L'une des approches que je pousse, c'est de mener des actions d'éducation à la mobilité, en passant par les enfants sur la prévention et l'éducation aux enjeux d'empreinte carbone des déplacements. Quand on voit que les gens prennent leur voiture pour faire 300m, on sait qu'on a des progrès à faire. **Si on travaille de la même manière que ce qu'on a réussi à faire sur les ordures ménagères pour faire évoluer les pratiques**, je pense que l'on peut y arriver ! »



86 – VIENNE – MOBILITÉ

Chenevelles mise sur la mobilité solidaire pour ses jeunes

Cyril Cibert – Chenevelles (440 hab. / 2 930 ha.)

Le projet : Pour répondre au défi de la mobilité des jeunes adultes, la mairie a lancé « L'ami Solidaire », un dispositif novateur qui met à disposition deux véhicules sans permis pour les jeunes de 18 à 25 ans. En échange, ces derniers s'engagent à réaliser quelques heures d'intérêt citoyen au profit de la commune.

Le déroulement : Cette expérimentation, soutenue par l'État dans le cadre du plan « France Mobilités Rurales », est une première en France. Les discussions avec la ministre Françoise Gatel ont débuté en septembre 2024 et en janvier 2025, la Préfecture répondait positivement pour installer les voitures dans la commune.

Le maire, Cyril Cibert, insiste sur l'urgence de telles initiatives pour faciliter l'accès à l'emploi pour les jeunes : « *Quand on habite à 16 km de la ville-centre et que les familles n'ont pas les moyens d'acheter une voiture supplémentaire, l'absence de solution de mobilité devient un frein. Nous voulons lever cet obstacle pour que nos jeunes puissent accéder à leurs rendez-vous professionnels et leurs formations.* »

Les véhicules seront accessibles via une application développée par une entreprise de Chenevelles, qui permettra aux jeunes de justifier leur réservation (entretien d'embauche, rendez-vous professionnel, formation...) avant de recevoir une validation du maire. Ce dispositif vient en complément du « Pass permis » déjà en place à Chenevelles, qui finance 900 euros du permis de conduire en échange de 50 heures de service citoyen. L'objectif est double : encourager l'engagement local tout en favorisant l'autonomie des jeunes.

Le conseil du maire : « *Quand on habite à la campagne, c'est la double peine : pas de transports et des employeurs qui peinent à recruter faute de candidats mobiles.* » •



L'AMRF
s'engage

L'AMRF soutient la proposition de loi initiée par la députée du Puy-de-Dôme, Delphine Lingemann, visant à améliorer les mobilités quotidiennes des jeunes dans les territoires ruraux. Elle prévoit de moduler les aides nationales au permis de conduire selon le lieu de résidence pour tenir compte de l'indispensabilité de la voiture en milieu rural, et de renforcer le rôle des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) pour faciliter l'accès des jeunes aux services de mobilité et répondre à leurs besoins spécifiques en matière d'accès à l'enseignement et à l'emploi.